

Objectifs :

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Public concerné:

Toute personne devant exercer la fonction d'acteur SST dans son établissement.

Pré requis :

Pas de pré-requis.

Moyens matériel à fournir par les participants :

Aucun (période COVID : masque chirurgical obligatoire, changé toutes les 4 heures).

Encadrement - formateur :

Formateur titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » valide.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : en intra ou en interentreprises
- Durée : 14 heures, en présentiel
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>

Modalités d'organisation :

Effectif des sessions : 4 à 10 personnes.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42
formation@a2prevention.com

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.
Lot de mannequins, défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires.
Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations, consommables et matériel de désinfection (y compris matériel spécifique période COVID-19).
Plan d'intervention INRS, aide mémoire SST.

Évaluation pédagogique :

L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS en vigueur.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.

Certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives des compétences SST.

Validité / suite de parcours :

- Validité certificat SST : **24 mois**
- Maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) : **tous les 24 mois**.



PROGRAMME DE LA FORMATION

PRESENTATIONS

Période COVID- 19 :

- adaptation de certaines séquences et épreuves certificatives conformément aux recommandations INRS
- séquence spécifique au risque de transmission du COVID (mesures barrières, lavage des mains, port du masque, port des gants, conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19, adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir).

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Être capable de réaliser une protection adaptée
3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

6. Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

EPREUVES CERTIFICATIVES (mises en situation selon scénario proposé par le formateur, questionnements)

BILAN

Equivalence :

Le certificat SST donne équivalence au certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) (art.1 de l'arrêté du 05/12/2002).

Passerelles :

Permet d'accéder à la formation de Formateur SST (avoir un certificat de formation SST valide constitue un des pré-requis).

Débouchés professionnels

Utilisable dans tous les secteurs d'activités professionnelles (industries, tertiaire, administrations, BTP, tourisme, ...)

Références juridiques des réglementations d'activité :

Code du travail (art. R. 4224-15, R. 4224-16)
Circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010

Répertoire spécifique : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/715/>



Version décembre 2021